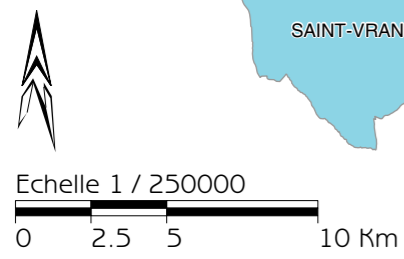
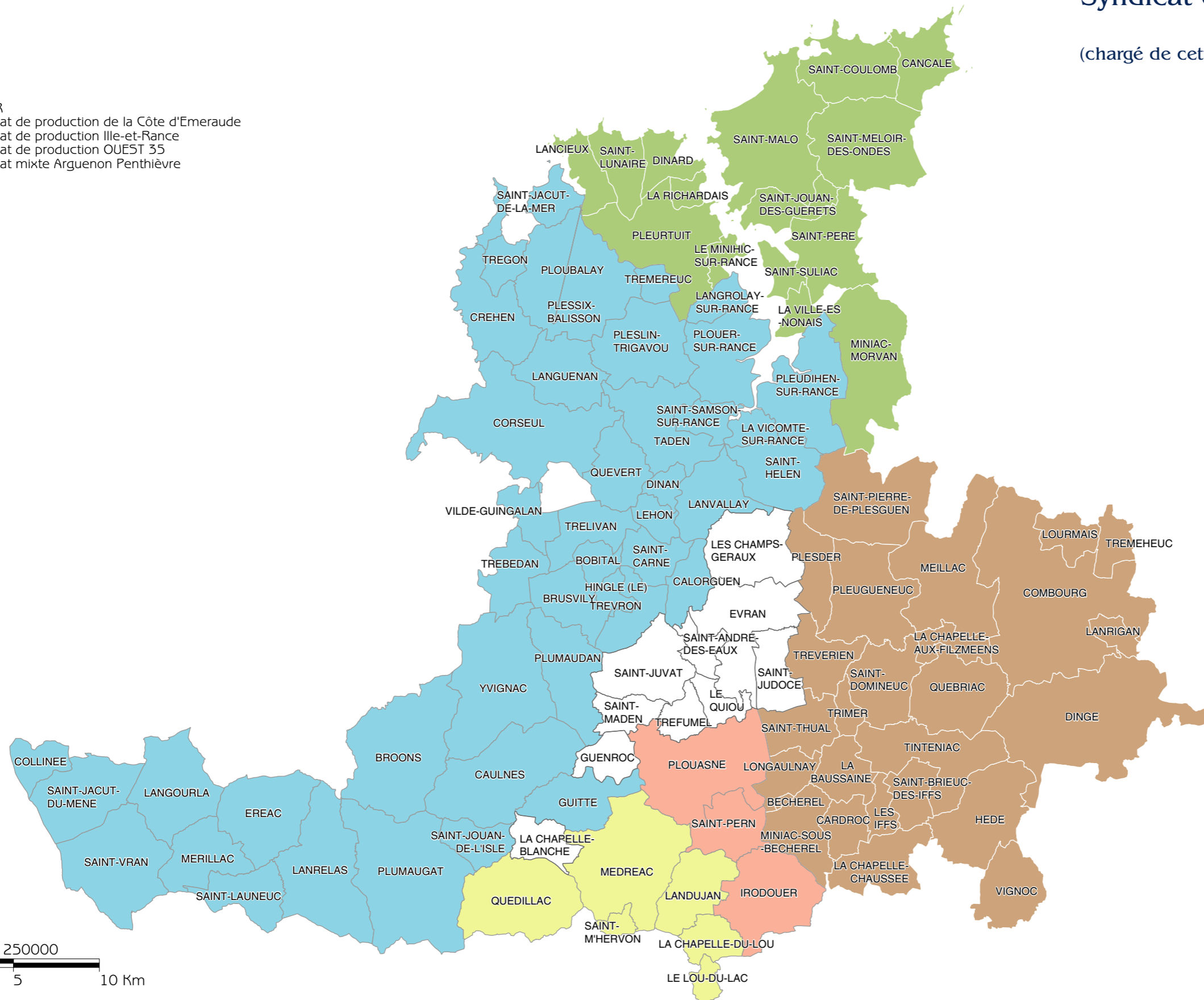


Syndicat de production et/ou distribution d'eau potable en 2001 (chargé de cette compétence par les collectivités primaires de distribution ou les communes en régie)

- SMPBR
- Syndicat de production de la Côte d'Émeraude
- Syndicat de production Ille-et-Rance
- Syndicat de production OUEST 35
- Syndicat mixte Arguenon Penthièvre



Méthode d'élaboration :

Cette carte est issue d'un traitement par la cellule d'animation créé à partir de données communales recueillies auprès du Conseil général 22 et de la DDAF 35.

Commentaire :

Les syndicats de production sont chargés de mobiliser les ressources, de les traiter le cas échéant, puis de les transporter vers le lieu de distribution. Ils assurent la sécurité de l'alimentation en eau potable réalisée par les syndicats de distribution ou les communes. Ils sont composés des syndicats de distribution et des communes chargés de la distribution (dites collectivité primaires de la carte précédente).

Les syndicats de production du bassin s'appuient à 80 % sur les ressources superficielles pour mobiliser les 14,5 Mm³/an nécessaires à la population du bassin.

Les échanges annuels (importations de 3,8 Mm³ et 7Mm³ d'exportation) sont importants au regard des ressources propres du bassin.

À horizon 2010, il est prévu de rééquilibrer ces volumes qui atteindront globalement 17 Mm³/an avec :

- la mobilisation de nouvelles ressources (+1,7 Mm³/an)
- la limitation des importations (- 2Mm³)
- la limitation des exportations (-1 Mm³)
- une politique générale d'économie (-0,7 Mm³).

Les plans de gestion et l'achèvement des procédures PPC (périmètres de protection des captages) visent à garantir la qualité de ces ressources.